

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SINISTRE
(Paielements volontaires selon le règlement du 15 mars 2023)

Association d'accueil de jour assurée

Partie lésée

Afin de poursuivre le traitement du sinistre, nous avons besoin des informations suivantes de votre part en tant que partie lésée (personne en charge):

Date du sinistre:

Lieu du sinistre:

Déroulement du sinistre. (veuillez décrire le plus précisément possible les circonstances)

Responsable du dommage (nom, prénom, date de naissance de l'enfant):

Personne lésée (nom, prénom, adresse des parents de jour/collègues)

La personne lésée est-elle propriétaire de la chose endommagée?

Organisme payeur (banque ou poste de la personne lésée):

Remarques:

Veuillez noter que la somme d'assurance maximale est de 8 000 CHF et que la franchise est de 200 CHF.

Veuillez joindre à votre déclaration des photos et des offres de réparation/une quittance de l'objet endommagé afin que le dommage puisse être constaté et le montant du dommage évalué

La personne responsable confirme par sa signature qu'elle a répondu consciencieusement et sincèrement à toutes les questions

Lieu et Date

Signature de la crèche

.....

.....

Veuillez envoyer le formulaire signé à fair@fairsicherung.ch. Merci beaucoup